



## **Zone bleue, gardez une place dans le cœur de Mèze.**

### **Les piétons sont souvent des automobilistes qui ont réussi à se garer.**

Mèze, comme beaucoup de villes, doit faire face à une demande croissante de stationnement en centre-ville, en particulier pour les arrêts de courte durée. Aujourd'hui, certaines mesures s'imposent pour améliorer la rotation des véhicules qui stationnent dans le centre et pour mettre un terme au phénomène des « voitures ventouses » qui occupent indéfiniment des emplacements.

Après concertation avec les commerçants, la Municipalité a décidé de mettre en place une zone bleue gratuite dans certaines rues du centre-ville afin de faciliter l'accès aux services et aux commerces de proximité.

### **Qu'est-ce qu'une zone bleue ?**

Il s'agit d'une zone délimitée par arrêté municipal qui fixe les règles de stationnement des véhicules pour une durée limitée. Un disque bleu indique, pour chaque véhicule, la durée du stationnement autorisée.

### **Le périmètre concerné (voir plan au verso)**

Rue Paul Entéric (8 places), rue de la république (6 places) rue Docteur Magne (5 places), boulevard du Port (8 places), boulevard Foch (8 places), place Baptiste Milhau (8 places), avenue de Montpellier (13 places), rue Sadi Carnot le long de l'Esplanade (la totalité), Esplanade (25), rue Garibaldi (la totalité), rue Marius Laurez (2 places).

### **Zone bleue : mode d'emploi**

La zone bleue de Mèze sera en service à partir du mois de juin 2005. Le périmètre sera délimité par un marquage au sol des places de stationnement et par des panneaux. La zone bleue sera en fonction du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le conducteur devra indiquer son heure d'arrivée sur un disque bleu. La durée de stationnement autorisée sera de 1h30. Au-delà de ce délai, toute personne qui n'aura pas déplacé son véhicule encourt une amende de 11 € à régler sous 30 jours et de 33 € en cas d'impayé (art R 417-3 du Code de la Route).

### **Comment se procurer le disque bleu ?**

Un disque sera distribué gratuitement par la Municipalité dans chaque boîte aux lettres. Il sera également possible de se procurer le disque bleu auprès de la Mairie et du poste de Police Municipale, au prix de 1 €.

Le stationnement à Mèze a toujours été gratuit. La mise en place de la zone bleue permettra une meilleure disponibilité des places en centre-ville sans remettre en cause ce principe de gratuité auquel la Municipalité tient fermement. Il s'agit d'une contrainte, certes, mais ce petit effort de civisme des automobilistes contribuera de façon significative au développement harmonieux et de notre centre-ville. Cela donne l'occasion de rappeler que les automobilistes disposent de 900 places de stationnement réparties dans 9 parkings gratuits situés à proximité immédiate du cœur de ville.